Manchon braille

pour main courante

Les mains courantes facilitent et sécurisent la montée et la descente des escaliers.
Prolongées avant et après l'escalier elles assurent un retour sur le plat en toute sécurité.

Un manchon permet de délivrer des informations en braille (norme française selon arrêté de 2006) embossées ou gros caractères et de faciliter l'orientation des personnes déficientes visuelles.

Il confirme à l'usager qu'il se dirige bien dans la bonne direction.

Placée aux extrémités des mains courantes, cette signalétique se distingue aisément tout en restant en harmonie.

Les manchons sont préconisés dans les gares, les centres commerciaux, les complexes sportifs, les salles de spectacles…

Disponibles aluminium ou PVC, les manchons s'adaptent aux diamètres de vos rampes, mais ils peuvent également être fabriqués pour toute autre utilisation.

L'installation de manchons braille dans les gares SNCF est une obligation du règlement européen No 1300/2014 sur l'accessibilité du système ferroviaire aux personnes handicapées, plus connu sous le nom de STI PMR.

Le Référentiel de bonnes pratiques Afnor BP P96-101 sur l'évacuation des personnes en situation de handicap dans les établissements recevant du public préconise quant à lui l'installation de manchons braille dans tous les escaliers de secours.

Pour d'autres plaques signalétiques en braille, **contactez-nous**.

Fabrication française

01 48 36 00 05 / info@accesplus.fr
www.accesplus.fr